

# Champ visuel

## **Problématique : connaissance des divers matériels et rôle de l'orthoptiste**

L'enregistrement du champ visuel peut être effectué par l'orthoptiste dans les conditions définies par le Décret du 22.11.1988.

Des orthoptistes exécutent habituellement ces actes sur certains matériels, mais regrettent de ne pas connaître les autres.

Des orthoptistes ne peuvent pratiquer les champs visuels du fait de leurs conditions d'exercice, mais souhaitent en connaître les techniques et ressentent le besoin de comprendre les schémas pour l'organisation de la rééducation.

## **Objectifs de la session**

Maîtriser ou connaître les techniques d'enregistrement sur les différents types d'appareil.

Comprendre les divers schémas et leur pertinence par rapport aux pathologies.

Prendre en compte les informations données par cet examen, dans la rééducation du déficit campimétrique.

Faire la différence entre hémianopsie et héminegligence.

**Population concernée**                      Tout orthoptiste diplômé.

## **Contenu**

Présentation des différents types d'appareil.

Exposé des différents techniques d'enregistrement : écueils à éviter, résultats.

Les " indications" de périmétrie.

Périmétrie et invalidité : expertise - place de l'orthoptiste.

La rééducation du déficit campimétrique sensoriel ou attentionnel : indications, protocole, résultats.

## **Méthodes pédagogiques**

Exposés théoriques et discussions.                      Exercices pratiques sur matériels et sur documents.

## **Renseignements pratiques**

Première mise au programme : 1993 Durée : 2 jours